



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Circonscription ASH

Bureau 307
Affaire suivie par :
Ibtissem AGUEL
Inspectrice
Laurent Ronchail
Inspecteur
Tél : 04 93 72 63 41
Mél : ien-06.ash@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex 2

Nice, le 06 mai 2024

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Circonscription de Nice A.S.H.

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
circonscription,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Objet : Recrutement des tuteurs enseignants spécialisés de l'ASH, dans le cadre du CAPPEI pour l'année 2024-2025

Dans le cadre de la formation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, un tuteur enseignant spécialisé de l'ASH accompagne chaque enseignant bénéficiant de la formation de 300 heures, comme le précise la circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) NOR : MENE2101543C du 12-2-2021 :

« Comme pour les professeurs en formation Cappei, un accompagnement par un pair est proposé au candidat à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle par un tuteur volontaire, exerçant des missions comparables, titulaire d'une certification spécialisée en lien avec le contexte d'exercice du professeur, jusqu'à la présentation du dossier devant le jury.

Le tuteur est rétribué en référence au décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement. Désigné au cours de l'année scolaire pendant laquelle le professeur fait acte de candidature au Cappei par la VAEP, le tuteur accompagne le professeur dès l'obtention d'une réponse favorable au dépôt du dossier de recevabilité. Le tuteur aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive. Il l'aide à sélectionner au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences qui ont été développées au fil de son expérience professionnelle, sociale et personnelle. Le tuteur aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à faire appel aux ressources disponibles relatives à la mise en œuvre de l'école inclusive notamment celles référencées sur les sites institutionnels (Eduscol, Cap École inclusive, etc.). »

Le tuteur enseignant spécialisé de l'ASH est une personne ressource dans le domaine de l'éducation inclusive, titulaire du CAPPEI. C'est un enseignant volontaire pour cette mission, dont l'expérience est reconnue par les inspecteurs. Il exerce des missions dans l'éducation inclusive comparables à celle que le stagiaire aura à assurer sur son poste support de formation. Le tuteur CAPPEI est désigné par les Recteurs en concertation avec les IA-DASEN des départements concernés et les centres de formation mobilisés. Il pourra accompagner jusqu'à 2 stagiaires. Ses interventions sont en cohérence avec la formation INSPE et l'accompagnement de l'équipe ASH.



**ACADÉMIE
DE NICE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

La rétribution de la mission est conditionnée à l'envoi d'un rapport d'activités en fin de période 4, qui fera état, de manière quantitative et qualitative, des services effectués et des actions menées.

Ses missions sont décrites dans la fiche-repère ci-jointe. Il devra :

- Faciliter : la prise de fonction à la rentrée, l'accès aux ressources et aux outils, la relation avec les personnes ressources
- Partager : sa pratique, son contexte, sa mise en œuvre et ses relations partenariales.

Il accompagne le stagiaire dès la formation de préparation avant les congés scolaires d'été jusqu'à la présentation des épreuves du CAPPEI, selon le calendrier et les modalités suivantes, en attente de confirmation du calendrier académique 2024/2025 :

- Juin 2024 : Rencontre tuteurs/stagiaires pour construire les bases de l'accompagnement par les pairs. Définition des modalités de collaboration tuteur/stagiaire. Organisation de la formation CAPPEI et de l'examen du CAPPEI. Missions du tuteur de terrain. Echanges tuteur/stagiaire.
- Trois journées d'accueil du ou des stagiaire(s) sur le lieu d'exercice du tuteur pour des observations de séquences pédagogiques et d'échanges (octobre / décembre / mars). Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

Trois fois trois heures de formation, en lien avec les missions de tuteur :

- Novembre 2024 : EDT, Cadre et attendus, la mission de tuteur. Se préparer à la visite dans la classe
- Janvier 2025 : Être une personne ressource. Enseigner conjointement.
- Mars 2025 : Accompagner les candidats dans la préparation de l'épreuve. Bilan de la formation de l'année ;
- Échanges, rencontres, temps de travail à l'initiative du tuteur et du ou des stagiaire(s).

Pour l'année scolaire 2024-2025, des tuteurs enseignants spécialisés de l'ASH exerçant dans les contextes d'exercice suivants devront être recrutés, en lien avec les supports de poste des futurs stagiaires :

4 tuteurs pour : RASÉ à DOMINANTE RELATIONNELLE
2 tuteurs pour : RASÉ à DOMINANTE PÉDAGOGIQUE
10 tuteurs pour : COORDONNER UNE ULIS (8 ULIS école, 2 ULIS Collège)
2 tuteurs pour : ENSEIGNER EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
1 tuteur pour : ENSEIGNER EN MILIEU PÉNITENCIER
3 tuteurs pour : ENSEIGNER EN SEGPA

Merci d'adresser votre demande motivée avec la fiche de candidature visée par l'IEN de circonscription, avant le **jeudi 23 mai 2024 à 17h** : ien-06.ash@ac-nice.fr

Laurent Le Mercier